

Les dépenses et les investissements de la Suisse en faveur de l'environnement en 1992/93

2

Espace, paysage et environnement

Résultats d'une enquête pilote



Office fédéral de la statistique
Bundesamt für Statistik
Ufficio federale di statistica
Uffizi federal da statistica

Berne, 1996

Die vom Bundesamt für Statistik (BFS) herausgegebene Reihe «Statistik der Schweiz» gliedert sich in folgende Fachbereiche:

La série «Statistique de la Suisse» publiée par l'Office fédéral de la statistique (OFS) couvre les domaines suivants:

0 Bereichsübergreifende Themen	0 Thèmes généraux
1 Bevölkerung	1 Population
2 Raum, Landschaft und Umwelt	2 Espace, paysage et environnement
3 Erwerbsleben	3 Emploi et vie active
4 Volkswirtschaftliche Gesamtrechnungen	4 Comptes nationaux
5 Preise	5 Prix
6 Produktion, Handel und Verbrauch	6 Production, commerce et consommation
7 Land- und Forstwirtschaft	7 Agriculture et sylviculture
8 Energie	8 Energie
9 Bau- und Wohnungswesen	9 Construction et logement
10 Tourismus	10 Tourisme
11 Verkehr und Nachrichtenwesen	11 Transports et communications
12 Geldmenge, Finanzmärkte und Banken	12 Masse monétaire, marchés financiers et banques
13 Soziale Sicherheit und Versicherungen	13 Sécurité sociale et assurances
14 Gesundheit	14 Santé
15 Bildung und Wissenschaft	15 Education et science
16 Kultur, Lebensbedingungen und Sport	16 Culture, conditions de vie et sport
17 Politik	17 Politique
18 Öffentliche Finanzen	18 Finances publiques
19 Rechtspflege	19 Droit et justice

Les dépenses et les investissements de la Suisse en faveur de l'environnement en 1992/1993

Résultats d'une enquête pilote

Rédaction

Regula Schmid
Office fédéral de la statistique

Avec la collaboration de

Silvia Banfi et Rolf Iten
INFRAS AG, Infrastruktur-, Umwelt- und Wirtschaftsberatung, Zurich

Editeur

Office fédéral de la statistique

Complément d'information: OFS, Service de l'environnement, tél. 031 322 69 75
Diffusion: Office fédéral de la statistique
CH-3003 Berne
Tél. 031 323 60 60
Numéro de commande: 178-9300
Prix: Fr. 5.–
Série: Statistique de la Suisse
Domaine: 2 Espace, paysage et environnement
Langue du texte original: Allemand
Graphisme/Layout: OFS
Traduction: Service de traduction de l'OFS
Copyright: OFS, Berne 1996
La reproduction est autorisée, sauf à des fins commerciales,
si la source est mentionnée.
ISBN: 3-303-02022-1

Table des matières

Avant-propos	5	4.1 Conception de l'enquête auprès des pouvoirs publics	12
1 Introduction	7	4.2 Résultats	13
1.1 Situation initiale	7	5 Dépenses d'environnement de l'économie privée	15
1.2 Principaux domaines d'application des données sur les dépenses d'environnement ..	8	5.1 Conception de l'enquête auprès de l'économie privée	15
1.3 Conception de l'enquête pilote	8	5.2 Résultats	16
1.4 Qualité des données	9	6 Dépenses d'environnement de l'agriculture et des ménages	20
1.5 Conclusions	9	7 Comparaisons sur le plan international	20
1.6 Objet de la présente publication	10	Glossaire	23
2 Définitions	10	Bibliographie / Liste des abréviations	25
2.1 Dépenses et investissements en faveur de .. l'environnement	10	Annexe A: Les dépenses d'environnement des pouvoirs publics par type de dépenses	27
2.2 Activités de protection de l'environnement ..	10	Annexe B: Les dépenses d'environnement de l'économie privée	31
2.3 Agents économiques	10		
3 Aperçu des principaux résultats	11		
4 Dépenses d'environnement des pouvoirs publics	12		

Avant-propos

La protection de l'environnement est un problème auquel on s'intéresse toujours plus depuis une quarantaine d'années; elle est même devenue une des préoccupations majeures de l'opinion publique. L'adoption de nouvelles dispositions légales et les mesures prises dans ce domaine ont contribué à améliorer la qualité de l'environnement en Suisse et à limiter toutes sortes de nuisances. Ces améliorations impliquent des efforts de la part des pouvoirs publics, de l'économie privée et des ménages et occasionnent des dépenses qui tendent à s'accroître.

Du fait de cette croissance des dépenses et de la situation financière de plus en plus précaire des pouvoirs publics, la nécessité d'un contrôle des coûts se fait sentir avec toujours plus d'acuité. D'où un besoin accru en données sur les dépenses et les investissements que les divers agents économiques réalisent en faveur de l'environnement.

La présente publication doit en partie répondre à ce besoin. Elle contient les résultats de l'enquête pilote sur les dépenses d'environnement que l'Office fédéral de la statistique (OFS) a effectuée auprès des pouvoirs publics et de l'économie privée et qui portait sur les années 1992/93. C'est la première fois que de telles données ont été relevées en Suisse selon une méthode uniforme et adaptée aux normes internationales. Une estimation des dépenses de l'agriculture et des ménages a en outre été faite à titre complémentaire. Par dé-

penses et investissements en faveur de l'environnement, on entend les dépenses et les investissements effectivement réalisés au cours de l'année sous revue pour protéger l'environnement. Ne sont considérées que les dépenses supplémentaires non rentables selon les critères usuels de gestion d'entreprise.

Les données sur les dépenses d'environnement constituent une composante essentielle de toute analyse des relations entre l'environnement et l'économie. Elles complètent la statistique économique en lui donnant une dimension écologique et s'avèrent très précieuses pour étudier toutes sortes de problèmes. La présente publication fait suite aux Comptes économiques de l'environnement, publiés par l'OFS en 1992, qui contenaient les premières bases théoriques de cette enquête pilote.

L'Office fédéral de la statistique a réalisé cette enquête en collaboration avec des représentants des pouvoirs publics, de l'économie privée et d'organisations de protection de l'environnement. Il a bénéficié du concours de l'Office fédéral de l'environnement, des forêts et du paysage (OFEP) et de l'Administration fédérale des finances pour estimer les dépenses de la Confédération. L'enquête proprement dite a été confiée à la société INFRAS et la saisie des données à la société ipso. Nous adressons nos vifs remerciements à toutes les personnes qui nous ont permis de mener à bien ce projet.

1 Introduction

1.1 Situation initiale

Depuis les années cinquante, les problèmes liés à l'environnement n'ont cessé de gagner en importance, devenant une préoccupation majeure de notre époque. Si la population a commencé par se sensibiliser à des problèmes locaux - lacs et cours d'eau pollués, décharges sauvages en lisière de forêts et dans les gravières, villes polluées par le smog et le bruit - les risques qui pèsent sur notre planète, tels que la menace de réchauffement du climat, les trous dans la couche d'ozone ou l'appauvrissement de la variété des espèces, sont aussi à présent à l'ordre du jour des débats politiques.

Cette évolution s'est traduite notamment par de nouvelles dispositions légales qui ont contribué à améliorer la qualité de l'environnement en Suisse et à limiter toutes sortes de nuisances. C'est ainsi, par exemple, que l'état de nos lacs et, partiellement, de l'air s'est sensiblement amélioré ces dernières années. Ces améliorations ont naturellement un coût. Elles impliquent des efforts de la part des pouvoirs publics, de l'économie privée et des ménages et occasionnent des dépenses. Ces dernières se sont inscrites à la hausse ces dernières années.

La question du coût des mesures de protection de l'environnement est devenue de plus en plus importante. Par suite de la récession économique et des restrictions budgétaires auxquelles les pouvoirs publics sont confrontés, le contrôle des coûts s'est par ailleurs renforcé. *D'où l'intérêt croissant que l'on a pu observer ces dernières années pour des données sur les dépenses et les investissements que les différents agents économiques réalisent en faveur de l'environnement.*

Cet intérêt est aussi lié aux critiques dont le produit national brut fait l'objet et dont l'essentiel peut se résumer en ces termes: le PNB indique une augmentation du bien-être de la nation même si la croissance économique s'est accompagnée d'un appauvrissement des ressources naturelles et de dommages environnementaux proportionnellement plus grands. Il ressort des discussions qui sont menées à l'heure actuelle qu'il n'y a pas de consensus sur la manière dont cet indicateur pourrait être adapté. C'est pourquoi la création de comptes dits satellites reste prioritaire. Ces derniers doivent fournir à la comptabilité nationale des données économiques sur l'environnement qui soient compatibles. Les dépenses et les investissements réalisés en faveur de l'environnement (désignés par la suite

plus brièvement par «dépenses d'environnement») constituent de ce fait un élément essentiel de tels comptes satellites.

L'importance de telles dépenses se voit aussi au niveau international. L'OCDE et l'UE demandent à intervalles réguliers des informations sur le sujet à leurs membres. La plupart des Etats membres de l'UE produisent depuis déjà un certain temps des statistiques sur la question ou sont en train de les introduire.

Pour ce qui est de la Suisse, il était possible jusqu'à présent d'évaluer sommairement certaines dépenses d'environnement publiques sur la base de la statistique financière. Dans le secteur privé, des études et des estimations ont été réalisées pour quelques branches spécifiques¹⁾. On ne disposait néanmoins pas jusqu'à maintenant de vue d'ensemble de la question.

C'est pourquoi l'Office fédéral de la statistique a envisagé de développer un compte satellite des dépenses en faveur de l'environnement. L'étude intitulée «Les comptes économiques de l'environnement», publiée en 1992 (OFS/SPE/Pillet 1992) a constitué la première étape. Elle traite des aspects théoriques de l'élaboration de tels comptes, qui doivent compléter les comptes nationaux. Sur le plan méthodologique, elle se fonde sur la version de l'époque du S.E.R.I.E.E.²⁾ d'Eurostat. Les travaux préparatoires de l'enquête pilote, dont nous allons commenter ci-après les résultats, ont débuté en automne 1992. Ils avaient pour but d'affiner et de mettre en pratique les conceptions qui avaient été élaborées.

Avec le concours de plusieurs offices fédéraux et d'associations économiques, l'OFS a réalisé une enquête pilote qui a permis de relever pour la première fois selon une méthode uniforme les dépenses d'environnement en Suisse. Les résultats obtenus donnent une idée plus complète des activités qui sont menées en Suisse pour protéger l'environnement et des personnes et organisations qui les financent.

Mais la protection de l'environnement n'a pas seulement un coût. *Elle est aussi rentable.* Un paysage dont on a préservé la beauté est une source directe de profits pour le tourisme. L'enquête dont il est question ici n'a toutefois pas porté sur cet aspect de la question.

¹⁾ OFS/INFRAS 1993a

²⁾ Système Européen de Rassemblement de l'Information Economique sur l'Environnement (Eurostat 1994).

1.2 Principaux domaines d'application des données sur les dépenses d'environnement

Les données sur les dépenses d'environnement constituent un *élément essentiel de toute analyse des relations entre l'environnement et l'économie*. Elles complètent la statistique économique en lui donnant une dimension écologique et s'avèrent très précieuses pour étudier toutes sortes de problèmes.

Les dépenses d'environnement peuvent être utilisées comme *indicateur des efforts* entrepris par un pays donné ou par certains milieux *pour protéger l'environnement*. Leur interprétation demande néanmoins quelque prudence. Pour évaluer l'efficacité des dépenses engagées, il faudrait en effet les mettre en relation avec des données physiques, telles celles relatives à la diminution des émissions.

A partir de ces dépenses, il est possible de déterminer la part des *coûts supportés par les divers agents économiques* (pouvoirs publics, économie privée et ménages) et de répondre à ces questions: qui effectue quelles dépenses? Qui les finance? Elles permettent aussi d'évaluer les répercussions financières directes de mesures prises en faveur de l'environnement. On peut, par exemple, établir quelles dépenses le renforcement de l'ordonnance sur la protection de l'air au début des années nonante a occasionnées à l'économie privée. Pour procéder à une telle analyse, il faudrait toutefois disposer de séries chronologiques.

Les dépenses d'environnement permettent encore de tirer des *conclusions sur la manière dont est appliqué le principe du pollueur-payeur*: une mesure de protection de l'environnement est appliquée en conformité avec ce principe si elle est financée par les pollueurs, par exemple par le paiement de taxes aux pouvoirs publics. Les dépenses qui sont prises en charge par les pouvoirs publics eux-mêmes représentent la part de dépenses d'environnement qui ne sont pas assumées selon le principe précité. Dans le domaine de la gestion des déchets et de la protection des eaux, le montant des recettes procurées par les redevances est certes considérable. Les pouvoirs publics n'en ont pas moins des coûts encore relativement importants à prendre en charge. Ainsi, une bonne moitié des dépenses qu'ils affectent à la protection de l'environnement va à la gestion des déchets et un bon tiers à la protection des eaux.

La répartition des dépenses d'environnement par domaine d'affectation donne une idée des *priorités qui sont établies en matière de protection de l'environnement*. Il ressort de l'enquête pilote que la protection

des eaux et la gestion des déchets sont les tâches prioritaires en Suisse. D'où la grande importance des mesures «réparatrices», lesquelles entraînent des investissements élevés. Le fait que l'on a pris conscience relativement plus tard des problèmes posés par d'autres domaines, tels que la lutte contre le bruit ou la protection des sols, peut aussi expliquer cet ordre de priorités.

Sur le plan *macroéconomique*, ces dépenses permettent de savoir quelle est l'importance de l'économie de l'environnement (dite aussi «économie verte») et, notamment, combien d'emplois elle génère.

En sachant quel est le montant de dépenses qui ne sont pas financées selon le principe du pollueur-payeur, les *pouvoirs publics* ont le moyen d'optimiser les mesures de protection de l'environnement.

Sur le plan de la *gestion d'entreprise*, les dépenses d'environnement constituent un complément précieux aux nouveaux outils de management tels que l'éco-audit (voir le glossaire, p. 23). Elles peuvent servir en outre à établir des comparaisons entre des entreprises d'une même branche ou avec celles d'autres branches.

Il est aussi possible de procéder à des *comparaisons au niveau international*. De telles comparaisons requièrent toutefois beaucoup de prudence lors de l'interprétation des résultats, car les enquêtes peuvent reposer sur des conceptions (encore) fort différentes d'un pays à l'autre, malgré un système de références uniforme.

En conclusion, il convient de souligner que des dépenses d'environnement élevées ne sont pas nécessairement synonymes d'une politique respectueuse de l'environnement de même que des dépenses modestes n'impliquent pas obligatoirement de la négligence. Avant de tirer des conclusions, il faut tenir compte des nuisances effectives et des objectifs qui ont été fixés en matière de protection de l'environnement.

1.3 Conception de l'enquête pilote

Une enquête réalisée auprès de la Confédération, des cantons et des communes, d'une part, et des entreprises du secteur privé, d'autre part, a permis de relever pour la première fois les dépenses d'environnement. Elle avait pour objet de relever le surplus de dépenses et de recettes occasionnées, aux pouvoirs publics en 1992 et à l'économie privée en 1993³⁾, par les mesures antipollution (voir la définition p. 10).

³⁾ A l'époque de l'enquête, les résultats financiers des pouvoirs publics n'étaient disponibles que pour 1992.

Les données relatives à la Confédération proviennent d'une analyse des comptes de l'Etat et d'estimations auxquelles nous avons procédé avec l'aide des offices fédéraux concernés. L'enquête auprès des cantons, des communes et des entreprises s'est faite au moyen d'un questionnaire auquel les milieux concernés devaient répondre par écrit. Les données provenant des cantons, des communes et des entreprises ont été extrapolées à l'ensemble de la population et des personnes occupées à partir de valeurs par tête.

Dans le cadre de cette étude, nous nous sommes contentés de faire des estimations sommaires pour l'agriculture et les ménages, pour situer l'ordre de grandeur de leurs dépenses.

La conception de l'enquête se fonde sur divers travaux d'organisations internationales, en l'occurrence sur le S.E.R.I.E.E. principalement⁴⁾. Le S.E.R.I.E.E. a été élaboré par l'Office statistique des Communautés européennes (Eurostat). Il s'agit d'un système homogène de comptes destiné à enregistrer des données économiques en rapport avec la protection de l'environnement. L'OCDE réalise depuis déjà quelques années des enquêtes sur le sujet auprès de ses membres et dispose d'un système pragmatique de classification des dépenses d'environnement (OCDE 1993). Les deux conceptions ne se contredisent pas. C'est pourquoi nous avons choisi d'appliquer, pour cette première enquête pilote, le système, plus simple, de l'OCDE. Les résultats qu'il fournit sont plus agrégés, mais ils restent compatibles avec le S.E.R.I.E.E.

Les chapitres consacrés aux dépenses des pouvoirs publics (p. 12) et de l'économie privée (p. 15) donnent plus de précisions sur la conception de l'enquête dans chacun de ces secteurs.

1.4 Qualité des données

La qualité des données appelle les remarques suivantes d'un point de vue statistique: plusieurs estimations sont données avec des marges d'erreur assez importantes. Cela est dû premièrement à l'échantillon choisi pour cette enquête pilote, dont la taille était un peu juste. Deuxièmement, les dépenses d'environnement sont sujettes à de grandes variations. Les résultats peuvent néanmoins être qualifiés de satisfaisants, en particulier parce que nous avons pu faire des estimations fiables des données globales des pouvoirs publics et de l'économie privée. Enfin, il n'existait pas jusqu'à ce jour de données plus précises sur les dépenses engagées en Suisse en faveur de l'environnement, recueillies de surcroît selon la même méthode auprès de

tous les agents économiques. Avec les résultats que nous avons obtenus, la situation s'est par conséquent nettement améliorée.

Ces résultats correspondent à un instantané de l'année 1992 (pouvoirs publics) et de l'année 1993 (économie privée)⁵⁾. Du fait que nous avons relevé les dépenses d'investissement effectivement réalisées et non pas les coûts annuels (intérêts et amortissements), il peut y avoir de fortes fluctuations d'une année à l'autre. Cette méthode était dictée par la conception choisie du relevé (voir p. 8). Si l'on observait ces résultats sur une plus longue période, ces fluctuations devraient toutefois s'atténuer. Il en résulterait une image plus réaliste des tendances et des priorités en matière de protection de l'environnement.

Il est certain que certaines améliorations devront être apportées à la méthode de relevé lors d'une prochaine enquête. Il conviendra notamment d'optimiser le plan d'échantillonnage et la méthode d'estimation sur la base des données obtenues dans le cadre de l'enquête pilote. Nous avons par exemple constaté que les résultats sont fortement influencés par le choix de la méthode d'estimation. Mais il n'a pas été possible, dans le cadre de l'enquête pilote, de définir une méthode totalement satisfaisante.

1.5 Conclusions

L'enquête pilote a permis d'obtenir pour la première fois en Suisse des données représentatives sur les dépenses d'environnement, améliorant ainsi l'information dans ce domaine. Ces données seront par ailleurs d'une grande utilité pour traiter de questions d'économie environnementale et pour élaborer un compte satellite de l'environnement, à l'image du S.E.R.I.E.E. par exemple.

Lors d'une prochaine étape, il s'agira d'analyser les expériences faites sur le plan technique et méthodologique. Il faudra en particulier soigneusement évaluer l'utilité des données recueillies par rapport au coût de leur obtention. En cas de renouvellement de cette enquête, il conviendra de simplifier davantage la conception du relevé, tout en veillant à assurer le maintien de sa compatibilité avec les Comptes nationaux de la Suisse. Une étude actuellement en cours doit permettre de dire quelles modifications s'imposent pour adapter davantage le projet au S.E.R.I.E.E. d'Eurostat et d'identifier les lacunes que les données présentent encore. C'est ainsi que toutes les expériences faites lors de cette enquête pilote pourront être mises à profit.

⁴⁾ EUROSTAT 1994

⁵⁾ Voir la note 3, p 8

1.6 Objet de la présente publication

La présente publication donne un aperçu des résultats les plus importants de l'enquête pilote sur les dépenses d'environnement. Cette enquête permet de répondre aux questions suivantes: Quel est le montant des dépenses réalisées en Suisse en faveur de l'environnement? Combien dépensent la Confédération, les cantons et les communes? Les entreprises et le secteur agricole? Et les ménages? Quel domaine de protection de l'environnement est le principal bénéficiaire de ces efforts? A combien s'élèvent les investissements et les dépenses courantes?

Le rapport technique sur lequel se fonde la présente publication et qui a été rédigé par l'entreprise Infras sur mandat de l'OFS peut être obtenu, en allemand seulement, auprès du Service de l'environnement de ce même office. Il contient des explications au sujet de la conception du relevé, ainsi que les résultats de l'enquête pilote complétés par les coefficients de variation. Ce document présente en outre l'état des travaux menés dans ce domaine par d'autres pays ou par des organisations internationales. Il commente également la situation des données en Suisse.

2 Définitions

2.1 Dépenses et investissements en faveur de l'environnement

Par dépenses et investissements en faveur de l'environnement, on entend les dépenses et les investissements effectivement réalisés au cours de l'année sous revue pour protéger l'environnement. Ne sont considérées que les *dépenses supplémentaires non rentables* selon les critères usuels de gestion d'entreprise (critère de l'absence de profit)⁶⁾. L'objectif est de saisir les charges supplémentaires qui sont engendrées au niveau macro-économique par les actions menées en faveur de l'environnement. L'exclusion des dépenses rentables correspond à la pratique internationale. Conformément à cette règle, les dépenses occasionnées par les mesures d'économie d'énergie (qui sont souvent rentables) ne sont par exemple pas recensées.

Dans l'analyse qui suit, nous avons présenté les *dépenses d'environnement nettes*, c'est-à-dire les dépenses déduction faites des recettes procurées par des mesures de protection de l'environnement. Ces données permettent de savoir qui a financé des activités dans

ce domaine et pour quel montant. Dans les annexes A et B, les résultats sont ventilés selon le type de recettes et de dépenses (voir p. 27 et 31).

2.2 Activités de protection de l'environnement

Par activités de protection de l'environnement, on entend les mesures qui visent principalement à conserver ou à améliorer la qualité de l'environnement et qui sont prises par les pouvoirs publics ou par le secteur privé. En font partie les mesures destinées à prévenir, à réduire ou à éliminer les dommages causés à l'environnement.

Les activités de protection de l'environnement se répartissent entre les domaines suivants: protection des eaux, gestion des déchets, protection de l'air, lutte contre le bruit, protection de la nature, protection du sol et autres mesures de protection. Ces dernières regroupent les dépenses qui ne peuvent être attribuées à aucun des domaines précités et qui découlent des activités de recherche, de formation et d'administration⁷⁾.

Conformément à ce qui se fait en la matière au niveau international, il n'est pas tenu compte des dépenses engendrées par les activités suivantes:

- l'exploitation de ressources naturelles pour l'usage quotidien, tel l'approvisionnement en eau potable;
- les mesures visant en premier lieu à améliorer la sécurité des personnes (sur le lieu de travail, dans le trafic routier);
- les mesures qui n'ont un impact positif sur l'environnement que de manière indirecte, telle la promotion des transports publics;
- les mesures de sécurité des centrales nucléaires et l'élimination de leurs déchets;
- les mesures rentables, telles les économies d'énergie (voir chiffre 2.1)

2.3 Agents économiques

Par agents économiques, on entend les services publics, les entreprises privées, les exploitations agricoles et les ménages qui réalisent des dépenses en faveur de l'environnement.

L'expression «pouvoirs publics», utilisée dans la présente publication, recouvre l'administration publique de la Confédération, des cantons et des communes.

⁶⁾ L'enquête sur les dépenses en faveur de l'environnement a en effet pour objet d'enregistrer la charge financière supplémentaire occasionnée aux secteurs public et privé par des activités de protection de l'environnement.

⁷⁾ Pour l'économie privée, la protection de la nature et du paysage ainsi que la protection du sol entrent dans cette catégorie des autres mesures de protection, car il s'agit de postes relativement peu importants pour ce secteur.

L'expression «économie privée» regroupe les entreprises du secondaire et du tertiaire (production et services), les entreprises publiques et les groupements intercommunaux (voir le glossaire p. 23).

Nous avons considéré le secteur agricole et les ménages comme agents économiques à part.

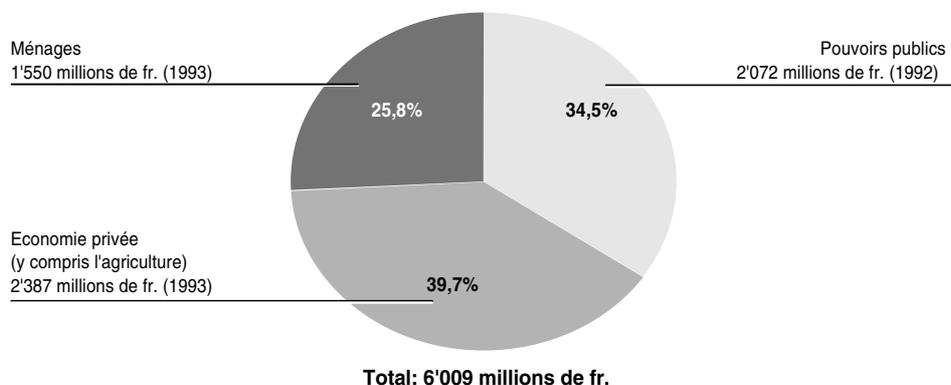
3 Aperçu des principaux résultats

Au total, les dépenses d'environnement des secteurs public et privé s'élèvent en Suisse à quelque 6 milliards de francs, ce qui correspond à 1,7% du PIB. Elles se ré-

partissent à parts presque égales entre les pouvoirs publics, l'économie privée, y compris l'agriculture, et les ménages (voir le graphique 3-1).

L'intervention des différents agents économiques varie selon les activités de protection de l'environnement (voir le tableau 3-1*). La *protection des eaux* est prise en charge principalement par l'économie privée, y compris l'agriculture, et par les pouvoirs publics. Les dépenses de *gestion des déchets* se répartissent de manière presque égale entre les agents économiques. La *lutte contre le bruit* est assumée à raison des deux tiers par les pouvoirs publics et pour le tiers restant par l'économie privée. Celle-ci finance, avec les ménages,

G3-1 Dépenses d'environnement: part des pouvoirs publics, de l'économie privée (y compris l'agriculture) et des ménages, en pour cent et en francs



© Office fédéral de la statistique, 1995

Dépenses d'environnement publiques (1992) et privées (1993) par domaine, en millions de francs

3.1* Domaine de l'environnement	Total	Total Pouvoirs publics et écon. privée ¹⁾	Pouvoirs publics ³⁾			Economie privée	Agriculture ⁴⁾	Ménages ⁴⁾
			Total	Confédération 1992	Cantons 1992			
Protection des eaux.....	1691	1221	166	311	185	559	170	300
Gestion des déchets.....	2087	1427	58	315	490	564	xx	660
Lutte contre le bruit.....	113	112	8	36	31	37	1	xx
Protection de l'air.....	1388	797	10	36	26	724	2	590
Protection de la nature.....	103	103	41	52	10	²⁾	xx	xx
Protection du sol.....	37	17	1	13	3	²⁾	20	xx
Autres mesures de protection	590	590	177	83	19	310	xx	xx
Total.....	6009	4266	461	846	765	2194	193	1550

Légende: xx = pas d'estimation, v. page 20

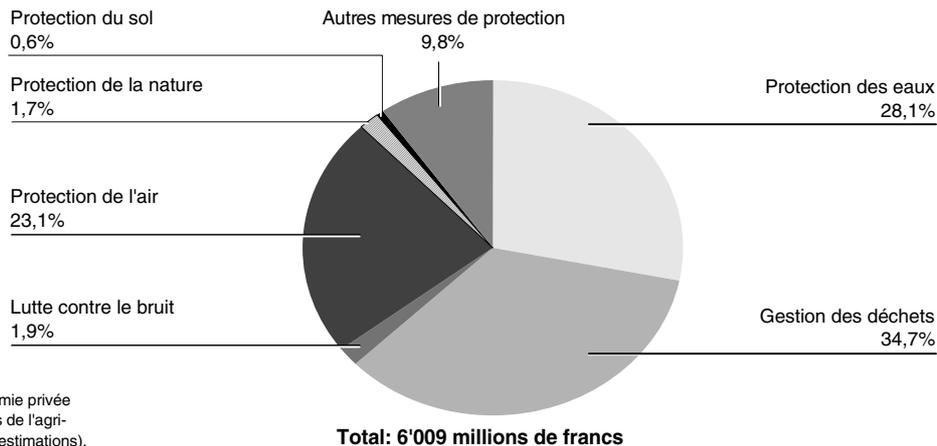
¹⁾ Les dépenses de l'économie privée sont celles du secondaire et du tertiaire.

²⁾ Les dépenses pour la protection de la nature et du sol, relativement peu importantes pour l'économie privée, figurent sous la rubrique «Autres mesures de protection de l'environnement».

³⁾ A la date de l'enquête, seules les données de 1992 étaient disponibles pour la Confédération, les cantons et les communes.

⁴⁾ Ces données sont d'une moins bonne qualité que celles relatives aux pouvoirs publics et à l'économie privée (ces dernières proviennent d'une enquête détaillée). Les données concernant l'agriculture et les ménages résultent d'estimations sommaires faites à titre complémentaire.

G3-2 Dépenses d'environnement publiques (1992) et privées (1993) selon le domaine d'environnement, en pour cent



Les dépenses de l'économie privée comprennent aussi celles de l'agriculture et des ménages (estimations).

© Office fédéral de la statistique, 1995

la majeure partie des mesures de *protection de l'air* (90%). Ce sont par contre les pouvoirs publics qui prennent en charge la quasi-totalité des dépenses de *protection de la nature*. Ils se partagent encore, avec l'agriculture, les dépenses de *protection du sol* et, avec l'économie privée, les *autres mesures de protection*.

Les dépenses les plus élevées, soit un tiers environ du total, sont affectées à la gestion des déchets. La protection des eaux et la protection de l'air en reçoivent chacune près d'un quart. Le reste des dépenses se répartit entre les autres domaines de l'environnement, le groupe «autres mesures de protection» étant le principal bénéficiaire. Il s'agit essentiellement de dépenses des pouvoirs publics en faveur de la sylviculture et de la recherche et de dépenses de l'économie privée qui ne peuvent pas être attribuées à un domaine spécifique (voir le graphique 3-2).

4 Dépenses d'environnement des pouvoirs publics

4.1 Conception de l'enquête auprès des pouvoirs publics

Le compte financier⁸⁾, ventilé par secteur d'activité et type de dépenses, sert à déterminer les *dépenses d'environnement de la Confédération*. Les activités de la Confédération qui ressortent à la protection de l'environnement sont réparties entre les domaines considérés dans la présente étude. La ventilation du compte financier ne correspond toutefois qu'en partie à la classification qui est à la base de cette étude. Là où

des divergences existent entre ces deux nomenclatures, nous avons procédé à des estimations après avoir demandé un complément d'information aux services concernés. A noter encore que nous n'avons pas tenu compte des dépenses que la Confédération réalise en tant qu'entreprise (au titre des constructions fédérales, par exemple) si celles-ci ne ressortaient pas clairement du compte financier.

Les comptes financiers des *cantons et des communes* ne contiennent les données recherchées que pour quelques-uns des domaines définis pour ce relevé. Nous avons par conséquent réalisé une enquête directe auprès de sept cantons et une enquête par sondage auprès de 141 communes. L'échantillon des communes a été stratifié en fonction de leur taille et de la région où elles se situent. Nous avons reçu tous les questionnaires des cantons et ceux de 111 communes, soit de 78% d'entre elles. Le taux de réponses peut donc être qualifié de satisfaisant. Nous avons ensuite extrapolé les résultats obtenus à l'ensemble de la Suisse à partir du nombre d'habitants des cantons et des communes considérés.

En ce qui concerne les *entreprises publiques* (11 entreprises publiques de production et de distribution d'énergie et 18 entreprises de transports publics), nous les avons considérées, en leur qualité d'entreprises de production, dans le cadre de l'enquête auprès de l'économie privée. Il en est allé de même pour les PTT.

La qualité des données provenant des pouvoirs publics est dans l'ensemble satisfaisante. Les estimations des dépenses et des recettes totales des trois niveaux administratifs sont données avec de bonnes marges d'erreur. En outre, en dépit d'une ventilation différente des dépenses, la statistique financière de la Confédé-

⁸⁾ AFF 1991

ration fournit des éléments qui laissent penser que l'ordre de grandeur des chiffres qui ont été estimés est juste. On observe par ailleurs les faits suivants:

Les résultats des communes sont de manière générale meilleurs que ceux des cantons. Ceci s'explique par la taille réduite de l'échantillon des cantons.

L'estimation des dépenses est plus précise que celle des recettes à cause du faible nombre de réponses concernant ces dernières⁹⁾.

Les résultats obtenus pour la gestion des déchets et la protection des eaux sont plus fiables que ceux concernant, par exemple, la protection du sol, la lutte contre le bruit et les autres mesures de protection, domaines pour lesquels seul un petit nombre de cantons et de communes ont signalé des dépenses (voir la note 9).

Pour ce qui est de la protection de la nature, la plupart des données reposent sur des estimations des personnes interrogées. Elles n'en sont pas moins d'une relativement bonne qualité. Cela signifie en d'autres termes que, s'il n'est pas possible de les obtenir directement sous la forme désirée, elles peuvent tout de même être estimées.

Les données communales relatives à la protection du sol sont par contre moins satisfaisantes. Elles sont indiquées avec une marge d'erreur plus grande que dans le cas de la protection des eaux. Cela peut provenir du fait que les dépenses de protection du sol se distinguent difficilement de celles occasionnées par la protection des eaux et qu'elles sont indirectement liées à la protection de l'air et à la gestion des déchets. La protection du sol est surtout l'affaire des cantons, ce

qui explique que relativement peu de communes ont fourni des indications à ce sujet. D'où aussi une marge d'erreur plus grande (voir la note 9).

4.2 Résultats

L'essentiel des résultats peut se résumer comme suit: *en 1992, les pouvoirs publics ont dépensé quelque 2 milliards de francs pour la protection de l'environnement.* Cela représente à peine 300 francs par habitant ou 2% des dépenses publiques totales réalisées en 1992.

Il ressort du tableau 4-1* que la majorité de ces dépenses ont été consacrées à la *gestion des déchets* et à la *protection des eaux*. Les autres mesures de protection de l'environnement arrivent en troisième position. La protection du sol a reçu les montants de loin les plus faibles (voir les paragraphes 1.2, p. 8 et 4.1, p. 12).

Les dépenses de la *Confédération* bénéficient essentiellement à la protection des eaux et aux autres mesures de protection¹⁰⁾. Les *cantons* s'occupent principalement de protection des eaux et de gestion des déchets; les montants qu'ils consacrent à ces domaines atteignent respectivement 311 et 315 millions de francs. Cela correspond aux trois quarts des dépenses des cantons en faveur de l'environnement. La gestion des déchets constitue le poste de dépenses le plus important des *communes* (489 millions). La lutte contre le bruit, la protection de l'air et la protection du sol jouent un rôle secondaire quel que soit le niveau administratif considéré (voir le tableau 4-1* et le graphique 4-1).

Dépenses d'environnement des pouvoirs publics (1992) par domaine, en millions de francs

4.1* Domaine de l'environnement	Total	Confédération ⁹⁾	Cantons	Communes
Protection des eaux ²⁾	662	166	311	186
Gestion des déchets ²⁾	862	58	315	489
Lutte contre le bruit	75	8	36	31
Protection de l'air	72	10	36	26
Protection de la nature	104	41	52	10
Protection du sol	17	1	13	3
Autres mesures de protection	279	177	83	19
Total¹⁾	2072	461	846	765

¹⁾ Le total a été obtenu en additionnant les données non arrondies; il est possible qu'il diffère donc de la somme des chiffres figurant dans les colonnes et les lignes.

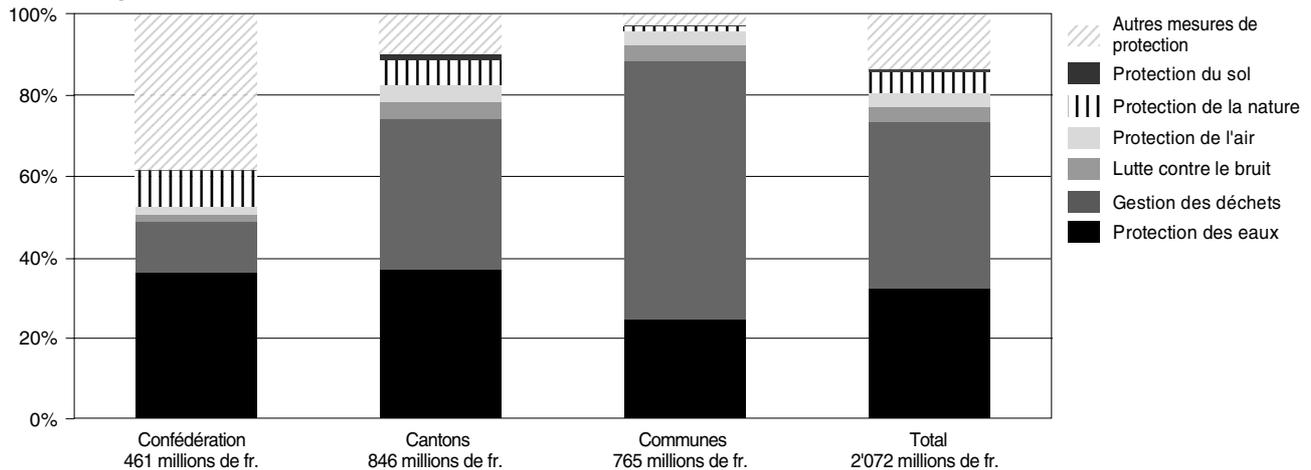
²⁾ Les chiffres indiqués pour la protection des eaux et, surtout, pour la gestion des déchets diffèrent des montants figurant dans la statistique financière de la Confédération, la délimitation des domaines n'étant pas identique.

³⁾ Dépenses d'environnement de la Confédération en liaison avec la construction des routes nationales: voir la note 10.

⁹⁾ C'est un fait que les pouvoirs publics réalisent plus de dépenses qu'ils ne perçoivent de recettes. Si la qualité des données n'est pas très satisfaisante d'un point de vue statistique, les estimations peuvent néanmoins être réalistes. D'autres enquêtes le prouveraient. Cette remarque est valable de manière générale pour les résultats qui reposent sur un faible nombre de données.

¹⁰⁾ Nous n'avons pas tenu compte, pour des raisons liées à la méthode, des dépenses d'environnement engagées dans le cadre de la construction des routes nationales. Ces investissements sont estimés à quelque 340 millions de francs pour 1992. Leur répartition par domaine de l'environnement n'est pas aisée. Selon l'Office fédéral des routes, la plus grande partie finance les mesures de protection du paysage et de lutte contre le bruit. Une part plus modeste est consacrée à la protection de l'air. Les dépenses d'exploitation représentent environ 15 millions de francs.

G4-1 Dépenses d'environnement des pouvoirs publics (1992) selon le domaine de l'environnement, en pour cent



© Office fédéral de la statistique, 1995

Le graphique 4-2 met en évidence la répartition des dépenses publiques entre les trois échelons administratifs. Les cantons et les communes prennent en charge chacun deux cinquièmes environ de ces dépenses, le cinquième restant étant payé par la Confédération.

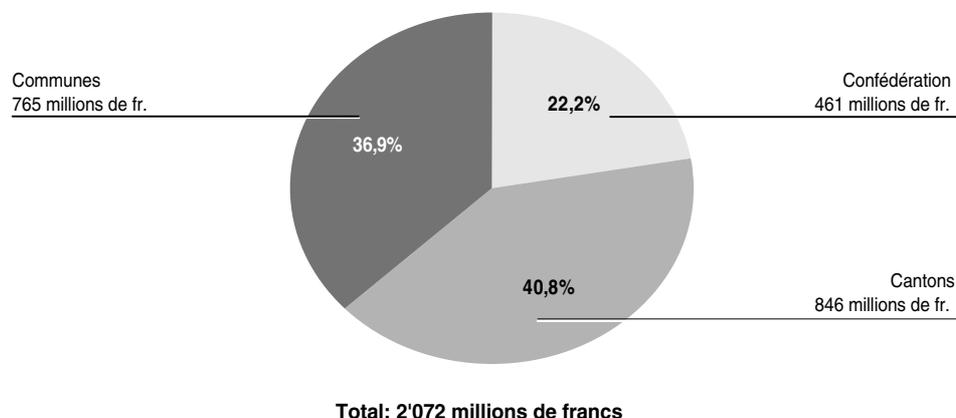
L'annexe A présente en détail les dépenses des pouvoirs publics, ventilées selon le type de dépenses et le domaine de l'environnement. En résumé, la situation se présente ainsi:

La classification par nature est le reflet de la répartition des tâches entre les trois niveaux de l'Etat. Parmi les dépenses de la Confédération, ce sont les subventions aux cantons et aux communes qui dominent (conformément à la fonction de financement de la Confédération). Au niveau cantonal, les dépenses se répartissent

de manière relativement égale entre les investissements, les charges de personnel et les biens, services et marchandises d'une part et les subventions aux communes et aux groupements intercommunaux d'autre part (voir le glossaire p. 23). A l'échelon communal, enfin, les dépenses les plus importantes sont celles qui sont faites au titre des biens, services et marchandises, avant les charges de personnel et les subventions à d'autres communes et à des groupements intercommunaux. En conclusion, on peut dire qu'en matière de protection de l'environnement, la Confédération et, en partie, les cantons assument une fonction de financement, tandis que les communes prennent en charge l'application des mesures.

En 1992, la Confédération a consacré 461 millions de francs à la protection de l'environnement, selon la dé-

G4-2 Dépenses d'environnement des pouvoirs publics (1992): part de la Confédération, des cantons et des communes, en pour cent et en francs



© Office fédéral de la statistique, 1995

finition retenue pour la présente étude¹¹). Elle n'a perçu aucune recette. Les subventions aux cantons, aux communes et aux entreprises privées ont représenté deux bons tiers de ses dépenses, soit 321 millions de francs. Les *cantons* ont dépensé 1215 millions de francs. Leurs recettes se sont élevées à 370 millions de francs, dont 288 millions de francs de taxes et de contributions. Les dépenses nettes des cantons ont atteint 846 millions de francs. Quant aux *communes*, elles ont dépensé 2108 millions de francs. Elles ont par ailleurs encaissé 1344 millions de francs de recettes, dont 167 millions de subventions de la Confédération et des cantons et 1092 millions de taxes et de contributions. Les dépenses nettes des communes se sont élevées à 765 millions de francs.

Les recettes ont été perçues, tant sur le plan cantonal que communal, presque exclusivement dans les domaines de la protection des eaux et de la gestion des déchets. Le montant de ces recettes et, par conséquent, le taux de couverture des dépenses selon le principe du pollueur-payeur varient d'un canton et d'une commune à l'autre.

5 Dépenses d'environnement de l'économie privée

5.1 Conception de l'enquête auprès de l'économie privée

La conception de l'enquête effectuée auprès de l'économie privée (secteurs secondaire et tertiaire) se fonde sur la Nomenclature générale des activités économi-

ques¹²). Le niveau retenu en général a été celui de la classe économique. Dans certains cas, là où la protection de l'environnement revêt une importance particulière, nous avons également considéré les groupes et les genres économiques (raffinage de pétrole ou fabrication de peintures et de vernis, par exemple). Le tableau 5-1* donne un aperçu de la classification choisie.

Nous avons stratifié l'échantillon en fonction des classes et des genres économiques et en fonction de la taille des entreprises, taille elle-même définie par le nombre de personnes occupées. Dans chaque strate, la taille de l'échantillon était déterminée par le nombre de personnes occupées et le rôle de la branche économique pour la protection de l'environnement (voir le glossaire p. 23).

Pour certaines branches, les associations professionnelles nous ont aidés à optimiser l'échantillon. L'objectif était de réduire la taille de l'échantillon pour l'enquête pilote tout en assurant un niveau de qualité satisfaisant des résultats. Une telle méthode étant cependant susceptible de compromettre la représentativité des résultats, il conviendra de réétudier soigneusement la question si l'on renouvelle cette enquête.

Quelque 2200 entreprises ont reçu le questionnaire. Le taux de réponse a dépassé 50%, ce qui constitue une bonne base d'extrapolation. Nous avons regroupé certaines branches pour lesquelles nous avons obtenu un taux de réponse trop faible avec celles de strates voisines¹³.

Classification des branches économiques utilisée pour l'enquête auprès de l'économie privée

5.1* Code	Branche	Code	Branche
11	Electricité, gaz, eau	341	Acierie, atelier de laminage
21/22/23	Industrie des produits alimentaires, des boissons et du tabac	342	Production et transformation de métaux non ferreux
24/25/29	Textile	3431	Fonderie de métaux ferreux
26	Industrie du bois et du meuble en bois	3443	Traitement et revêtement des métaux
271	Fabrication de la pâte à papier, du papier et du carton	35	Construction de machines et de véhicules
28	Arts graphiques	36	Const. élect. ou électron., instruments de précision, d'optique
31	Industrie chimique	37	Horlogerie, bijouterie
314	Raffinage de pétrole	38	Autres industries manufacturières
3123	Peintures, vernis et mastics	4	Bâtiment et génie civil
32	Matières plastiques et caoutchouc	51-57	Commerce, restauration et hébergement
33	Produits minéraux non métalliques	58	Réparations
335	Produits céramiques	6	Transports et communications
3331	Ciment, chaux, plâtre	71/72/73	Banques, assurances, affaires immobilières
34	Métallurgie	8	Autres services

¹¹) Voir la note 10

¹²) OFS 1985

¹³) Nous avons réuni les subdivisions 31/314/3123 sous la rubrique Industrie chimique, les subdivisions 341/342/3431 sous la rubrique Métallurgie, les subdivisions 36/37 sous la rubrique Electronique, horlogerie et les subdivisions 8 et 38 sous la rubrique Autres services.

Les estimations faites pour l'économie privée sont satisfaisantes. C'est en particulier le cas des estimations des dépenses totales de ce secteur. Pour ce qui est des branches elles-mêmes, la précision des estimations est variable. Les résultats les plus fiables sont ceux obtenus pour l'industrie textile, l'industrie chimique, les transports et les communications. Nos estimations sont restées imprécises dans le cas de trois branches seulement: construction de machines et véhicules, banques et assurances et autres services.

Cette imprécision peut avoir diverses causes: la taille réduite de l'échantillon (machines et véhicules), le faible nombre de réponses (banques et assurances, autres services) ou le montant extrêmement variable des dépenses d'une entreprise à l'autre. Néanmoins, il se peut tout à fait que ces estimations soient réalistes. D'autres enquêtes permettraient de le savoir.

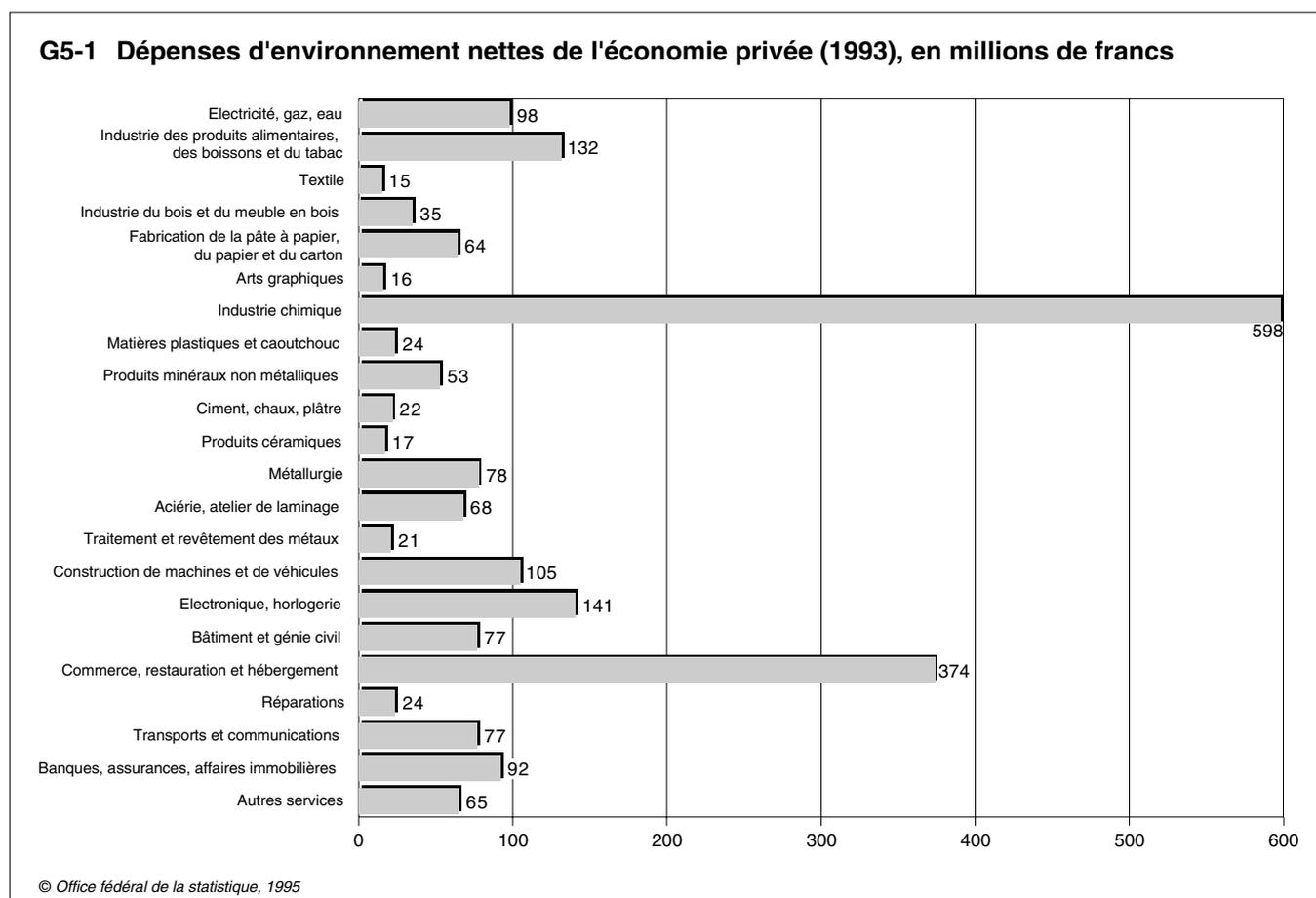
Nous n'avons extrapolé les résultats qu'aux branches représentées dans l'échantillon (voir le tableau 5-1*) et n'avons pas tenu compte des entreprises de moins de 20 personnes. C'est pour des raisons pratiques que nous avons procédé ainsi, nous conformant d'ailleurs à l'usage international en la matière. Or, les dépenses

d'environnement des petites entreprises représentent parfois jusqu'à 50% des dépenses de la branche entière¹⁴). C'est ce qui ressort de l'enquête menée en parallèle auprès de trois branches qui comptent une proportion élevée d'assez petites entreprises (voir le tableau 5-2*, p. 19). On en conclut que les résultats relatifs à de telles branches - produits minéraux non métalliques ou construction, par exemple - tendent à être sous-évalués.

5.2 Résultats

En 1993, les entreprises des secteurs secondaire et tertiaire ont dépensé 2194 millions de francs pour la protection de l'environnement, soit largement 0,5% du PIB.

Le graphique 5-1 illustre l'importance de ces dépenses pour chacune des branches considérées (voir l'annexe B). En chiffres absolus, l'industrie chimique et le commerce viennent en tête avec respectivement 598 millions de francs (27%) et 374 millions (17%), devant



¹⁴ En Suisse, les entreprises occupant moins de 20 personnes représentent environ 20% du total des emplois.

l'électronique et l'horlogerie (6%), l'industrie des produits alimentaires, des boissons et du tabac (6%) et la construction de machines et de véhicules (5%).

On obtient toutefois une image partiellement fautive si l'on considère les dépenses par branche en chiffres absolus. Pour évaluer la charge économique effective que représentent les dépenses d'environnement pour chaque branche, il faut tenir compte de l'importance de ces dernières. Nous avons pris comme critère le nombre de personnes occupées par branche (voir le graphique 5-2).

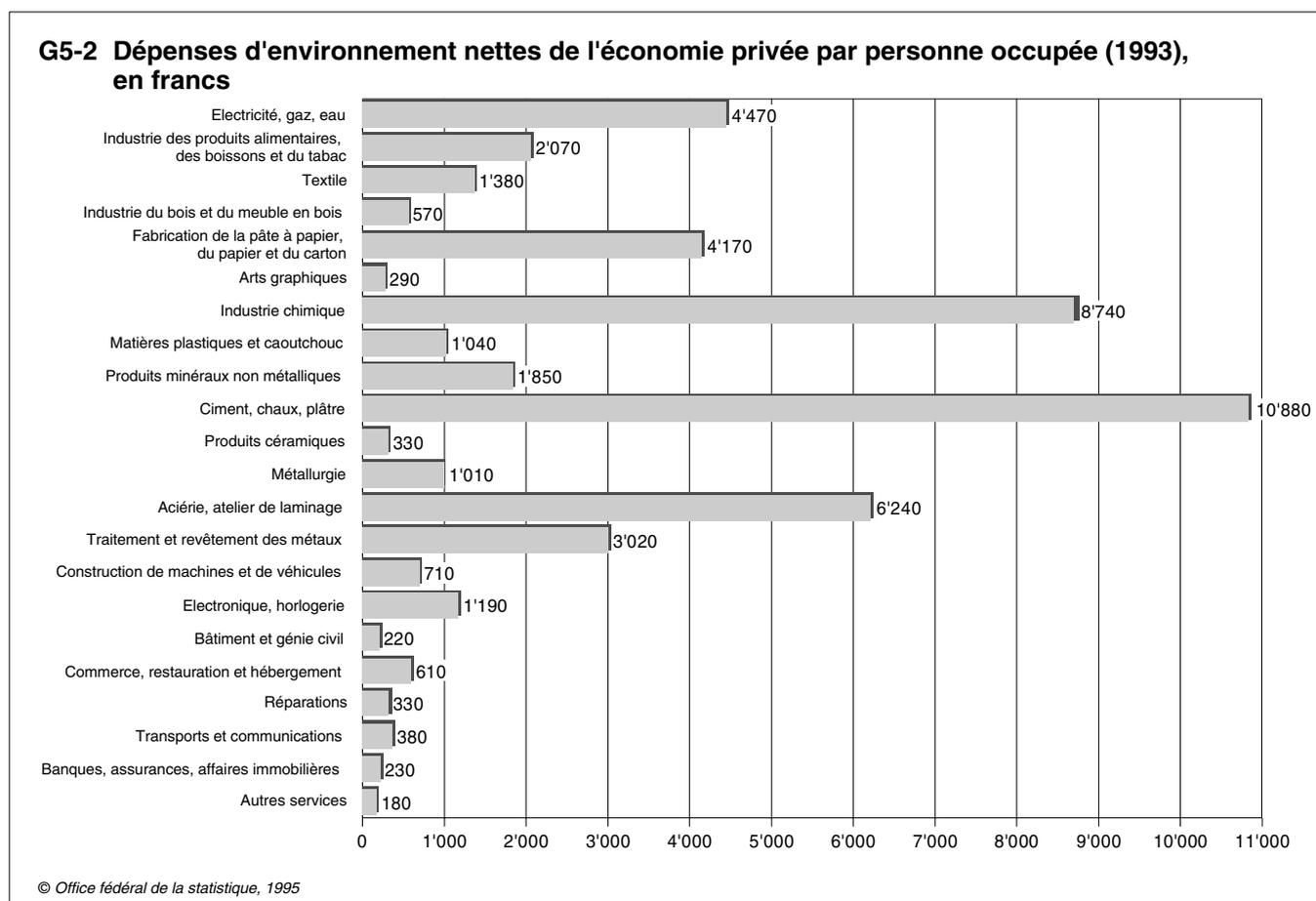
Les dépenses par personne occupée sont les plus élevées dans la branche ciment, chaux et plâtre (environ 11'000 fr.). Suivent l'industrie chimique (8800 fr.) et la métallurgie (quelque 6200 fr.). Le commerce, que les dépenses en chiffres absolus plaçaient dans le peloton de tête, se situe largement en dessous de la moyenne si l'on considère le montant des dépenses par personne occupée (610 fr.).

Le graphique 5-3 montre la répartition des dépenses d'environnement selon le type de dépenses. Plus de la

moitié sont des dépenses d'investissement (60% environ), dont les deux tiers sont des investissements en fin de cycle¹⁵. On voit là la grande importance que continue d'avoir ce type de mesures. Les investissements intégrés, par contre, ne représentent qu'un quart environ du total des investissements. Quant aux dépenses courantes, elles correspondent à un bon tiers des dépenses d'environnement de l'économie privée. Les redevances et autres taxes représentent elles 10%. Le tableau B1 permet d'approfondir cette analyse de la répartition des dépenses (voir l'annexe B, p. 32).

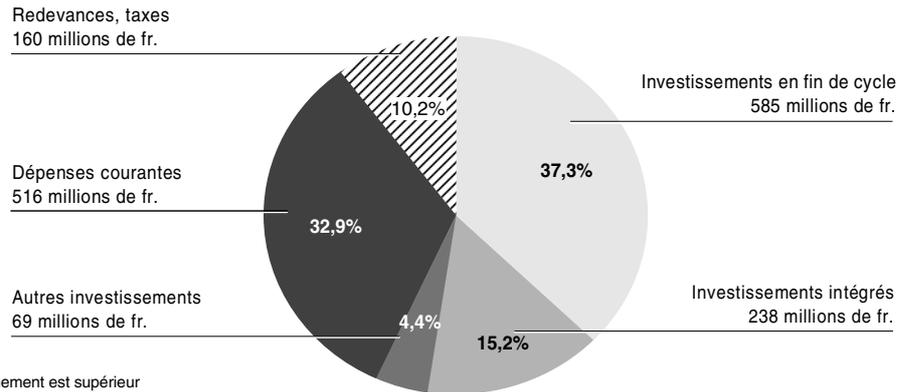
En étudiant la ventilation des dépenses de l'économie privée par domaine de l'environnement, on constate que la part la plus importante a été engagée pour la protection de l'air (33%). Quelque 25% ont été consacrés à la gestion des déchets et à la protection des eaux. La lutte contre le bruit arrive loin derrière avec 1,7%.

Le tableau 5-2* donne un aperçu des dépenses des entreprises occupant 20 personnes ou plus par branche et domaine de l'environnement. Dans le cas de trois



¹⁵ Voir le glossaire p. 23.

G5-3 Dépenses d'environnement de l'économie privée (1993) par type de dépenses, en pour cent et en francs

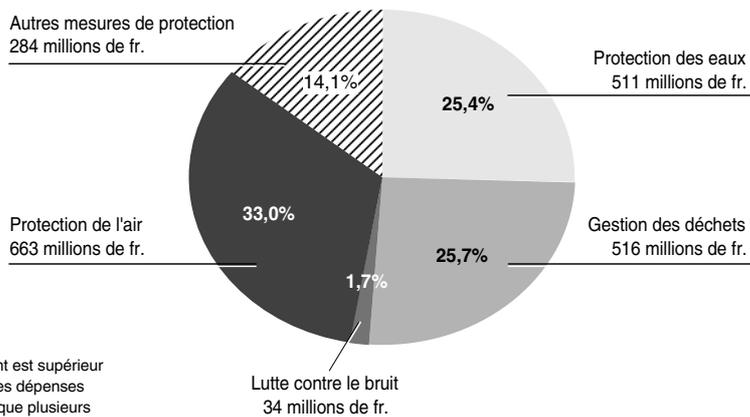


Le total des dépenses d'environnement est supérieur à la somme obtenue en additionnant les dépenses de chaque type parce que plusieurs entreprises n'ont pas ventilé leurs dépenses, mais ont indiqué un chiffre global.

Total: 2'194 millions de fr.

© Office fédéral de la statistique, 1995

G5-4 Dépenses d'environnement de l'économie privée (1993) selon le domaine de l'environnement, en pour cent et en francs



Le total des dépenses d'environnement est supérieur à la somme obtenue en additionnant les dépenses consacrées à chaque domaine parce que plusieurs entreprises n'ont pas ventilé leurs dépenses, mais ont indiqué un chiffre global.

Total: 2'194 millions de fr.

© Office fédéral de la statistique, 1995

branches, les résultats des entreprises occupant moins de 20 personnes ont également été indiqués pour les besoins de l'analyse.

L'extrapolation des résultats à chacun des domaines de l'environnement s'est faite à partir des dépenses que les entreprises ont déclaré avoir consacrées au domaine en question. Toutefois, plusieurs entreprises n'ont indiqué qu'un montant global. Nous en avons tenu compte, lors de l'extrapolation, pour évaluer les dépenses totales. C'est ce qui explique que le total des dépenses d'environnement de l'économie privée soit supérieur au montant obtenu en additionnant les dépenses affectées à chaque domaine.

Les chiffres se rapportant aux branches électricité, gaz et eau, d'une part, et transports et communications,

d'autre part, comprennent également les dépenses des entreprises publiques de production, actives dans ces secteurs (entreprises de transports publics et des PTT, en particulier).

Les résultats permettent de tirer certaines conclusions sur le rôle que jouent les diverses branches de l'économie pour tel ou tel domaine de l'environnement.

Pour la *protection des eaux*, c'est l'industrie chimique qui a joué le rôle le plus important, en dépensant 187 millions de francs. On trouve ensuite l'industrie des produits alimentaires, des boissons et du tabac (83 millions), l'électricité, le gaz et l'eau (45 millions), l'électronique et l'horlogerie (37 millions). Les branches précitées ont totalisé deux bons tiers des dépenses de protection des eaux.

Dépenses d'environnement de l'économie privée (1993) par branche et domaine, en millions de francs

5.2* Branche	Domaine de l'environnement					
	Total ¹⁾	Protection des eaux	Gestion des déchets	Lutte contre le bruit	Protection de l'air	Autres mesures de protection
Electricité, gaz, eau	98,5	45,0	12,8	1,3	15,8	23,6
Industrie des produits alimentaires, des boissons et du tabac	131,9	83,2	25,6	1,8	21,1	2,3
Textile	14,7	6,9	1,8	0,1	3,9	0,1
Industrie du bois et du meuble en bois	34,7	1,9	7,4	8,6	14,1	1,1
Fabrication de la pâte à papier, du papier et du carton	63,8	8,9	9,0	0,7	25,8	0,2
Arts graphiques	16,0	2,6	4,3	0,4	4,8	0,3
Industrie chimique	598,2	187,4	135,2	0,6	64,2	186,7
Matières plastiques et caoutchouc	24,1	3,8	7,0	1,3	9,5	1,4
Produits minéraux non métalliques	52,5	13,6	15,8	1,0	15,2	2,7
Ciment, chaux, plâtre	21,6	1,5	1,8	1,3	16,1	0,9
Produits céramiques	17,0	3,4	1,7	0,1	11,2	0,7
Métallurgie	78,1	13,8	10,0	1,9	35,2	2,6
Aciérie, atelier de laminage	68,4	10,3	16,1	1,4	34,6	6,1
Traitement et revêtement des métaux	21,1	4,9	4,0	0,2	4,2	0,6
Construction de machines et de véhicules	104,7	21,1	19,1	1,6	44,2	4,1
Electronique, horlogerie	140,7	37,0	21,7	3,1	52,9	26,0
Bâtiment et génie civil	77,0	18,8	26,4	1,6	11,4	0,5
Commerce, restauration et hébergement	374,0	17,6	132,1	0,0	197,7	16,1
Réparations	23,7	8,6	5,5	0,2	4,4	0,3
Transports et communications	77,0	7,5	9,4	1,0	11,0	0,1
Banques, assurances, affaires immobilières	91,8	2,2	26,3	3,2	35,8	3,4
Autres services	64,5	11,5	23,4	2,0	29,6	4,2
Total²⁾	2194	511	516	34	663	284
Entreprises occupant moins de 20 personnes ³⁾						
Industrie du bois et du meuble en bois	6,0	0,0	1,4	1,8	1,1	1,8
Produits minéraux non métalliques	21,1	8,4	4,5	1,1	0,4	0,0
Bâtiment et génie civil	56,0	4,7	20,0	0,0	21,3	10,0
Total²⁾	83	13	26	3	23	12

Un zéro signifie que les dépenses sont nulles ou insignifiantes.

¹⁾ Le total des dépenses d'environnement est supérieur à la somme obtenue en additionnant les dépenses consacrées aux différents domaines parce qu'un certain nombre d'entreprises n'ont pas ventilé leurs dépenses, mais ont indiqué un chiffre global. Ce total est donc plus proche de la réalité.

²⁾ arrondi

³⁾ Figurent ci-après les dépenses d'environnement d'entreprises occupant moins de 20 personnes dans les branches en question.

Dans le domaine de la *gestion des déchets*, l'industrie chimique (135 millions) et le commerce (132 millions) arrivent en tête, assumant à eux seuls une bonne moitié des dépenses consacrées à ce domaine.

La *lutte contre le bruit* est de loin le domaine pour lequel l'économie privée a le moins dépensé (1,7%). L'industrie du bois et du meuble en bois (9 millions), les banques et les assurances (3 millions) et l'électronique et l'horlogerie (3 millions de francs) ont été les principales pourvoyeuses de fonds, avec près de la moi-

tié des dépenses affectées par le secteur privé à ce domaine de l'environnement.

Avec 198 millions de francs de dépenses, le commerce arrive largement en tête pour ce qui est de la *protection de l'air*. L'industrie chimique (64 millions de francs), l'électronique et l'horlogerie (53 millions), la construction de machines et de véhicules (44 millions) ont dépensé elles aussi des montants importants, finançant une bonne moitié des mesures prises dans ce domaine.

S'agissant des dépenses en faveur des autres mesures de protection, c'est l'industrie chimique, comme dans le cas de la protection des eaux, qui occupe la première place (187 millions). Jouent également un rôle non négligeable l'électronique et l'horlogerie (26 millions), l'électricité, le gaz et l'eau (24 millions) et le commerce (16 millions). Les dépenses de ces branches représentent 90% du total affecté à ces autres mesures de protection.

6 Dépenses d'environnement de l'agriculture et des ménages

En complément de l'enquête sur les dépenses d'environnement effectuée auprès des pouvoirs publics et de l'économie privée, nous avons fait des *estimations sommaires* des dépenses de l'agriculture et des ménages. L'objectif était d'obtenir un ordre de grandeur de ces dépenses afin de compléter l'image de la situation en Suisse.

Pour estimer les dépenses de l'agriculture, nous nous sommes fondés sur les entretiens que nous avons eus avec des experts de la Station de recherches d'économie d'entreprise et de génie rural de Tänikon. Après avoir défini les mesures les plus importantes prises par l'agriculture en faveur de l'environnement, nous avons extrapolé les dépenses qu'elles ont occasionnées à l'aide d'une grille quantitative¹⁶⁾. Selon ces estimations, les dépenses de l'agriculture se sont élevées au début des années nonante à quelque 193 millions de francs, dont 170 millions environ ont été consacrées aux installations d'engrais de ferme et de récupération des eaux usées des silos, lesquelles contribuent à la protection des eaux (voir le tableau 6-1*).

Estimation sommaires des dépenses d'environnement dans l'agriculture, par domaine, en millions de francs

6.1* Domaine de l'environnement	Mesures	Total en 1993
Protection des eaux	Installations d'engrais de ferme	170
	Récupération des eaux usées des silos	
Protection de l'air	Contrôle antipollution	2
Lutte contre le bruit	Isolation acoustique des séchoirs à foin	1
Protection du sol	Pneus	20
	Purinage par tuyaux	
Total		193

¹⁶⁾ Les paiements directs écologiques n'ont été versés qu'à partir de 1993. Ils devraient être comptabilisés par les pouvoirs publics comme dépenses. L'enquête auprès des pouvoirs publics ayant porté sur l'année 1992, ces paiements directs n'ont donc pas été pris en compte.

L'estimation des dépenses des *ménages* repose sur diverses statistiques et autres sources. Nous n'avons pris en compte que les postes les plus importants de dépenses: taxes d'élimination des ordures et d'épuration des eaux usées; coûts supplémentaires lors de l'achat d'une voiture (catalyseur), frais de contrôle des gaz d'échappement et d'assainissement des installations de chauffage (brûleurs réduisant les émissions d'oxydes d'azote). L'essentiel des dépenses d'environnement des ménages concerne la gestion des déchets et l'assainissement des chauffages domestiques. Ont par exemple été exclus de notre calcul estimatif, pour des raisons de délimitation, le surcoût occasionné par les produits respectueux de l'environnement ou les taxes sur l'essence dont le produit est affecté à des mesures de protection de l'environnement (voir le tableau 6.2*).

Estimation sommaire des dépenses d'environnement des ménages, par domaine, en millions de francs

6.2* Domaine de l'environnement	Mesures	Total en 1993
Gestion des déchets	Taxes	660
	Taxes	
Protection des eaux	Taxes	300
	Taxes	
Protection de l'air	Catalyseur	100
	Contrôle antipollution	90
	Mesures d'assainissement, chauffages domestiques	400
	Mesures d'assainissement, chauffages domestiques	400
Total		1550

7 Comparaisons sur le plan international

La comparaison des dépenses d'environnement de la Suisse avec celles d'autres pays permet de tirer des conclusions intéressantes:

- Les chiffres obtenus pour la Suisse sont comparables à ceux d'autres pays, du moins leur ordre de grandeur l'est.
- Les dépenses d'environnement rapportées au produit intérieur brut sont certes inférieures à la moyenne; mais, calculées par habitant, elles sont supérieures, comme on pouvait s'y attendre. Le fait que leur part au PIB est proportionnellement plus faible est plausible. Premièrement, le PIB de la Suisse est relativement élevé. Deuxièmement, la part à la valeur ajoutée du tertiaire, secteur moins concerné par la protection de l'environnement, est plus importante que dans d'autres pays européens.

Dépenses d'environnement: comparaison entre plusieurs pays de l'OCDE

7.1* Variable	RFA	A	I	F	NL	UK	USA	CH
Part des DE au PIB (%, éco. p. et p. pub.)	1,6	1,7	n.v.	1,1	1,5	1,5	1,4	1,2
DE/habitant (ECU)	259	311	n.v.	191	258	170	258	398
DE/personne occupée (ECU)	554	674	n.v.	442	555	347	n.v.	790
Part de l'éco. p. (%)	51	40	n.v.	35	38	82	58	50
Part des p. pub. (%)	49	60	n.v.	65	62	18	42	50
Domaines de l'environnement	Parts des domaines de l'environnement (%)							
Protection des eaux	48	53	93	44	39	41	41	29
Gestion des déchets	23	25	7	44	25	19	26	33
Protection de l'air	27	21	0	10	20	24	30	20
Autres domaines	2	1	0	2	16	16	3	18
DE: dépenses d'environnement PIB: produit intérieur brut ECU: unité de compte européenne n.v.: pas de donnée disponible éco.p.: économie privée p. pub.: pouvoirs publics								

Source: OCDE 1993

- On retrouve d'un pays à l'autre la même répartition des dépenses entre l'économie privée et les pouvoirs publics. Ces deux secteurs se partagent souvent à proportions à peu près égales les dépenses d'environnement. Si l'on tient compte des dépenses des ménages, c'est toutefois le secteur privé qui en assume la majorité. C'est ce qui ressort de l'estimation sommaire des dépenses d'environnement des ménages résidant en Suisse.
- La ventilation des dépenses par domaine de l'environnement montre que la protection des eaux reçoit

un montant inférieur à la moyenne, à la différence des autres mesures de protection, bénéficiaires de sommes proportionnellement plus élevées. La raison en est simple: en matière de protection des eaux, la Suisse est sans doute plus en avance que les autres pays, car elle a entrepris des efforts relativement tôt dans ce domaine. Quant aux dépenses liées aux autres mesures, elles sont plus élevées dans le cas de la Suisse, probablement parce que, lors de cette enquête pilote, on s'est efforcé de les relever de manière plus systématique que les autres pays.

Glossaire

Agents économiques: agents publics et privés qui engagent des dépenses en faveur de l'environnement. Dans le cadre de cette enquête, il s'agit de la Confédération, des cantons, des communes, de l'économie privée, de l'agriculture et des ménages.

Dépenses courantes d'exploitation et d'entretien: frais de personnel, de matériel, et d'énergie, par exemple, liés à l'exploitation et à l'entretien des installations de protection de l'environnement.

Dépenses d'environnement brutes: investissements et dépenses courantes avant déduction des recettes éventuelles procurées par des mesures en faveur de l'environnement.

Dépenses d'environnement nettes: dépenses d'environnement déduction faite des recettes procurées par des mesures de protection de l'environnement.

Domaines de l'environnement: l'air, l'eau, le sol, les déchets et le bruit sont des domaines de l'environnement.

Eco-audit: les éco-audits et autres systèmes de management environnemental ont pour objectif de promouvoir une démarche volontaire des entreprises leur faisant intégrer l'écologie dans leur gestion. Des évaluations périodiques des mesures prises, ou audits, ont notamment lieu.

Groupements intercommunaux: corporations publiques chargées de la gestion des déchets et des eaux usées d'une ou de plusieurs communes et financées par celles-ci.

Investissements: on distingue les investissements en fin de cycle (installations ou parties d'installations) et les investissements intégrés (voir la définition plus bas);

les uns et les autres sont réalisés pour protéger l'environnement et ont une durée de vie supérieure à un an. Comparés aux investissements qui sont effectués sans que l'on se préoccupe de l'environnement, ils occasionnent des dépenses nettes supplémentaires.

Investissements en fin de cycle: mesures prises pour traiter les émissions à la fin du processus de production, avant qu'elles ne se répandent dans l'environnement. Exemple: les filtres des installations d'incinération des ordures ménagères.

Investissements intégrés: les investissements intégrés ont pour but de réduire les émissions. Ils sont intégrés dans le processus de production et le modifient. Les brûleurs «low-NO_x» des systèmes de chauffage domestique (technologie visant à abaisser les émissions d'oxydes d'azote) en sont un exemple.

Redevances, taxes, subventions: nous avons saisi séparément les redevances et autres taxes ainsi que les subventions, de façon à éviter les doubles comptes et à pouvoir indiquer les dépenses d'environnement nettes.

S.E.R.I.E.E.: système de comptes homogènes élaboré par l'Office statistique des Communautés européennes pour réunir des données économiques sur l'environnement.

Strate: terme statistique désignant une fraction de la population dont les unités présentent un caractère connu servant à la stratification et qui peut être traitée séparément dans le cadre du plan de sondage (entreprises d'une branche et d'une taille déterminées, p. ex.).

Univers: population de base totale (population des villes de plus de 10'000 habitants, p. ex.).

Bibliographie

OFS. Nomenclature générale des activités statistiques 1985. Berne 1985.

OFS / INFRAS. 1993a. Erfassungskonzept Umweltschutzausgaben: Privater Sektor. Zwischenbericht Teil I. Berne et Zurich 1993.

OFS / INFRAS. 1993b. Erfassungskonzept Umweltschutzausgaben: Oeffentlicher Sektor. Zwischenbericht Teil II. Berne et Zurich 1993.

OFS / SPE (éd.) / PILLET G: Les Comptes économiques de l'environnement. Vers une intégration des données de l'environnement dans la comptabilité nationale. Berne 1992.

AFF. 1993. Mise en valeur détaillée des cantons suisses. Berne 1993.

AFF. 1991. Conception détaillée de la révision de la statistique financière. Berne 1991.

Eurostat. S.E.R.I.E.E. Version de 1994. Luxembourg 1994.

Eurostat. Groupe de travail «Statistiques de l'environnement» / JANTZEN J. 1993a. Rapport de synthèse. Dépenses des industries en matière d'environnement. Luxembourg 1993.

EUROSTAT Working Group «Statistics of the Environment» / JANTZEN J. 1993b. Draft Questionnaire Industry Project. Luxemburg 1993.

Eurostat. Groupe de travail «Statistiques de l'environnement» / de STREIF M. 1992. Le compte de protection de l'environnement. Luxembourg 1992.

OCDE. 1993. Pollution abatement and control expenditure in OECD Countries. Environment Monographs No 75. Paris 1993.

Comptes des communes, des cantons et de la Confédération.

UNITED NATIONS. Integrated Environmental Accounting. Studies in Methods. Series F No 61. New York 1993.

Liste des abréviations

OFR: Office fédéral des routes

OFS: Office fédéral de la statistique

OFEFP: Office fédéral de l'environnement, des forêts et du paysage

AFF: Administration fédérale des finances

UE: Union européenne

Eurostat: Office statistique des Communautés européennes

OCDE: Organisation de coopération et de développement économiques

S.E.R.I.E.E.: Système européen de rassemblement de l'information économique sur l'environnement

SPE: Société suisse pour la Protection de l'Environnement

Annexe A

Les dépenses d'environnement des pouvoirs publics par type de dépenses

A1 Dépenses d'environnement de la Confédération par type de dépenses et domaine de l'environnement en 1992, en millions de francs¹⁾

Type de dépenses ²⁾	Total	Protection des eaux	Gestion des déchets	Lutte contre le bruit	Protection de l'air	Protection de la nature	Protection du sol	Autres mesures de protection
Investissements	15,8	0,3	0,2	0,1	0,2	0,0	0,0	15,0
Charges de personnel	71,8	8,0	3,7	1,6	3,5	7,0	0,0	48,0
Biens, services, et marchandises	35,8	1,0	3,0	0,8	3,0	3,0	1,0	24,0
Subventions aux cantons	230,1	157,0	51,0	5,8	3,3	9,0	0,0	4,0
Subventions aux communes	60,0	0,0	0,0	0,0	0,0	6,0	0,0	54,0
Subventions à des entreprises privées .	31,0	0,0	0,0	0,0	0,0	12,0	0,0	19,0
Autres subventions	17,0	0,0	0,0	0,0	0,0	4,0	0,0	13,0
Total³⁾	461	166	58	8	10	41	1	177

Un zéro signifie que les dépenses sont nulles ou insignifiantes.

¹⁾ Voir le commentaire p. 14.

²⁾ Ce tableau n'indique aucune recette; la Confédération n'enregistre aucune des recettes qui sont directement imputables aux domaines de l'environnement (les dépenses sont financées pour l'essentiel par les recettes fiscales générales). D'éventuelles ressources supplémentaires proviennent de fonds de financement spéciaux (fonds des droits de douane sur les carburants, p. ex.).

³⁾ arrondi

A2 Dépenses et recettes d'environnement des cantons par type de dépenses et domaine de l'environnement en 1992, en millions de franc¹⁾

Types de dépenses et de recettes	Total	Protection des eaux	Gestion des déchets	Lutte contre le bruit	Protection de l'air	Protection de la nature	Protection du sol	Autres mesures de protection
Dépenses								
Investissements	282	47	197	11	13	1	3	10
Charges de personnel	286	108	92	13	15	20	8	30
Biens, services, et marchandises	272	109	99	14	10	15	9	16
Subventions aux communes	353	213	92	1	3	4	0	40
Subventions à des entreprises privées .	18	0	0	0	0	16	0	2
Autres subventions	4	0	0	0	0	1	0	2
Total des dépenses²⁾	1215	477	480	40	41	57	20	100
Recettes								
Redevances, taxes	240	116	108	4	5	1	7	0
Autres contributions	48	5	42	0	0	0	0	0
Subventions des cantons	1	1	0	0	0	0	0	0
Subventions de la Confédération	67	33	15	0	0	3	0	16
Autres subventions	0	0	0	0	0	0	0	0
Autres recettes	13	12	1	0	0	0	0	0
Total des recettes²⁾	369	166	165	4	5	5	7	16
Dépenses nettes²⁾	846	311	315	36	36	52	13	83
Un zéro signifie que les dépenses ou les recettes sont nulles ou insignifiantes.								
¹⁾ Voir le commentaire p. 14.								
²⁾ Le total a été obtenu en additionnant les données non arrondies; il est donc possible qu'il diffère de la somme des chiffres figurant dans les colonnes et les lignes.								

A3 Dépenses et recettes d'environnement des communes par type de dépenses et domaine de l'environnement en 1992, en millions de francs¹⁾

Types de dépenses et de recettes	Total	Protection des eaux	Gestion des déchets	Lutte contre le bruit	Protection de l'air	Protection de la nature	Protection du sol	Autres mesures de protection
Dépenses								
Investissements	937	579	325	26	4	1	2	1
Charges de personnel	266	85	138	4	17	5	0	17
Biens, services, et marchandises	600	172	399	2	11	8	1	9
Subventions aux communes	283	150	132	0	0	0	0	1
Subventions à des entreprises privées .	22	6	14	0	0	2	0	0
Autres subventions	0	0	0	0	0	0	0	0
Total des dépenses²⁾	2108	991	1006	32	32	16	3	28
Recettes								
Redevances, taxes	1051	587	459	0	5	0	0	1
Autres contributions	41	35	5	0	0	0	0	0
Subventions des cantons	116	71	34	0	1	4	0	6
Subventions de la Confédération	51	40	9	0	0	0	0	1
Autres subventions	0	0	0	0	0	0	0	0
Autres recettes	84	73	10	0	0	1	0	0
Total des recettes²⁾	1344	806	517	1	5	5	0	9
Dépenses nettes²⁾	765	185	490	31	26	10	3	19
Un zéro signifie que les dépenses ou les recettes sont nulles ou insignifiantes.								
¹⁾ Voir le commentaire p. 14.								
²⁾ Le total a été obtenu en additionnant les données non arrondies; il est donc possible qu'il diffère de la somme des chiffres figurant dans les colonnes et les lignes.								

Annexe B
Les dépenses d'environnement de l'économie privée

B1 Les dépenses et les recettes d'environnement de l'économie privée par branche et type de recettes en 1993, en millions de francs¹⁾

Branche	Investissements				Dépenses courantes			Subventions	Recettes	Dépenses nettes
	Total ²⁾	Investissements en fin de cycle	Investissements intégrés	Autres investissements	Total ²⁾	Dépenses courantes	Taxes			
Electricité, gaz, eau	46,7	30,4	3,8	13,5	52,3	49,9	2,4	0,2	0,4	98,5
Industrie des produits alimentaires, des boissons et du tabac	72,8	59,6	13,9	5,7	59,8	28,3	30,7	0,0	0,8	131,9
Textile	6,2	2,7	1,3	0,9	8,6	5,5	3,7	0,0	0,1	14,7
Industrie du bois et du meuble en bois	26,4	6,0	12,0	6,7	8,8	4,6	1,5	0,0	0,4	34,7
Fabrication de la pâte à papier, du papier et du carton	23,6	21,1	1,8	0,3	43,5	21,3	3,3	0,0	3,3	63,8
Arts graphiques	9,7	4,6	3,5	0,8	8,1	5,9	2,0	0,0	1,8	16,0
Industrie chimique	253,4	67,7	18,0	17,8	354,8	46,1	12,0	1,9	8,1	598,2
Matières plastiques et caoutchouc	17,4	7,0	3,4	5,2	8,5	6,3	2,2	1,3	0,6	24,1
Produits minéraux non métalliques	40,0	19,8	7,5	0,7	13,7	11,8	1,9	0,3	0,8	52,5
Ciment, chaux, plâtre	15,9	12,1	3,3	0,5	6,3	6,2	0,2	0,0	0,7	21,6
Produits céramiques	14,2	2,4	11,4	0,4	2,8	2,0	0,7	0,0	0,0	17,0
Métallurgie	58,7	22,4	24,0	2,9	23,6	17,4	2,9	0,0	4,2	78,1
Acierie, atelier de laminage	36,8	25,1	11,2	0,4	31,7	27,6	4,1	0,0	0,0	68,4
Traitement et revêtement des métaux	10,0	5,3	2,9	0,9	11,1	9,4	1,5	0,0	0,1	21,1
Construction de machines et de véhicules	57,6	23,9	37,3	0,4	49,7	34,1	15,6	0,0	2,6	104,7
Electronique, horlogerie	96,5	55,0	35,5	6,0	48,1	39,5	8,4	0,0	4,0	140,7
Bâtiment et génie civil	44,0	21,6	10,0	3,7	33,4	19,4	10,6	0,0	0,4	77,0
Commerce, restauration et hébergement	251,5	99,7	16,1	1,1	133,0	118,4	14,5	0,0	10,4	374,0
Réparations	11,8	7,6	3,3	0,1	12,0	8,9	2,2	0,0	0,1	23,7
Transports et communications	33,5	20,0	0,9	0,8	43,8	29,6	4,1	0,0	0,3	77,0
Banques, assurances, affaires immobilières	61,7	29,4	12,0	0,4	30,6	15,6	13,9	0,0	0,5	91,8
Autres services	47,1	41,6	5,3	0,3	23,5	7,8	21,5	5,8	0,3	64,5
Total³⁾	1236	585	238	69,4	1008	516	160	9,6	39,7	2194
Entreprises occupant moins de 20 personnes ⁴⁾										
Industrie du bois et du meuble en bois	4,6	4,6	0,0	0,0	1,4	0,7	0,7	0,0	0,0	6,0
Produits minéraux non métalliques	15,2	9,9	3,7	1,5	5,9	5,5	0,0	0,0	0,0	21,1
Bâtiment et génie civil	30,7	0,0	20,7	10,0	25,4	6,7	18,0	0,0	0,0	56,0
Total³⁾	50,4	14,5	24,4	11,5	32,6	12,9	18,7	0,0	0,0	83,1

Un zéro signifie que les dépenses ou les recettes sont nulles ou insignifiantes.

¹⁾ Voir le commentaire p. 17.

²⁾ Plusieurs entreprises n'ont pu indiquer qu'un montant global de dépenses ou d'investissements. C'est pourquoi les totaux sont supérieurs aux sommes que l'on obtient en additionnant les chiffres de la ligne correspondante. Ces totaux sont aussi plus proches de la réalité.

³⁾ arrondi

⁴⁾ Figurent ci-après les dépenses et les recettes d'environnement d'entreprises occupant moins de 20 personnes dans les branches en question.

Publikationsprogramm BFS

Das Bundesamt für Statistik (BFS) hat – als zentrale Statistikstelle des Bundes – die Aufgabe, statistische Informationen breiten Benutzerkreisen zur Verfügung zu stellen.

Die Verbreitung der statistischen Information geschieht gegliedert nach Fachbereichen (vgl. Umschlagseite 2) und mit verschiedenen Mitteln:

<i>Diffusionsmittel</i>	<i>Kontakt N° à composer</i>	<i>Moyen de diffusion</i>
Medienmitteilungen zur raschen Information der Öffentlichkeit über die neusten Ergebnisse	031 323 60 50	Communiqués de presse: information rapide concernant les résultats les plus récents
Publikationen zur vertieften Information (zum Teil auch als Diskette)	031 323 60 60	Publications: information approfondie (certaines sont disponibles sur disquette)
Online-Datenbank	031 323 60 86	Banque de données (accessible en ligne)
Individuelle Auskünfte	031 323 60 11	Service de renseignements individuels

Nähere Angaben zu den verschiedenen Diffusionsmitteln liefert das jährlich nachgeführte **Publikationsverzeichnis**. Es kann gratis bezogen werden über 031 323 60 60.

Programme des publications de l'OFS

En sa qualité de service central de statistique de la Confédération, l'Office fédéral de la statistique (OFS) a pour tâche de rendre les informations statistiques accessibles à un large public.

L'information statistique est diffusée par domaine (cf. verso de la première page de couverture); elle emprunte diverses voies:

La **Liste des publications**, qui est mise à jour chaque année, donne davantage de détails sur les divers moyens de diffusion. Pour la recevoir, il suffit de la demander au n° 031 323 60 60.

Raum, Landschaft und Umwelt

Eine Auswahl von Publikationen aus dem Fachbereich 2 Raum, Landschaft und Umwelt:

- Ökonomische Umweltkonten - Ein Modell zur Integration von Umwelt und Wirtschaft in der nationalen Buchhaltung (Bestell-Nr. 004-4), Fr. 29.–
- Schriftenreihe Umweltstatistik Schweiz, Fr. 9.–
Nr. 1 Lärm (Bestell-Nr. 141-9401)
Nr. 2 Pflanzen, Tiere und ihre Lebensräume (Bestell-Nr. 141-9402)
Nr. 3 Energiewirtschaft (Bestell-Nr. 141-9403)
Nr. 4 Freizeit und Tourismus (erscheint im März 1996)
Nr. 5 Abfälle und Altlasten (erscheint im Sommer 1996)
Nr. 6 Boden (erscheint im Herbst 1996)
- Die Umwelt in der Schweiz - Zahlen, Fakten, Perspektiven (erscheint 1997)
- Die Bodennutzung der Schweiz, Karte 1:300'000 (Bestell-Nr. 002-8507), Fr. 16.–
- GEOSTAT - Kurzdarstellung (Bestell-Nr. 103-0), gratis
GEOSTAT - Benutzerhandbuch (Bestell-Nr. 007-0), Fr. 48.–
- Quellen umweltrelevanter Daten des Bundes (Bestell-Nr. 013-0), Fr. 63.–

Espace, paysage et environnement

Un choix de publications du domaine 2 Espace, paysage et environnement:

- Les comptes économiques de l'environnement - Vers une intégration des données de l'environnement dans la comptabilité nationale (No de commande 003-0), Fr. 29.–
- Statistique Suisse de l'environnement, Fr. 9.–
No 1 Le bruit (No de commande 142-9401)
No 2 Les plantes, les animaux et leurs habitats (No de commande 142-9402)
No 3 L'économie énergétique (No de commande 142-9403)
No 4 Les loisirs et le tourisme (parution prévue en mars 1996)
No 5 Déchets et sites contaminés (parution prévue en été 1996)
No 6 Le sol (parution prévue en automne 1996)
- L'environnement en Suisse - Chiffres, faits, perspectives (parution prévue en 1997)
- L'utilisation du sol en Suisse, carte 1:300'000 (No de commande 002-8507), Fr. 16.–
- GEOSTAT - Bref aperçu (No de commande 104-0), gratuit
GEOSTAT - Manuel de l'utilisateur (No de commande 008-0), Fr. 48.–
- Sources fédérales des données relatives à l'environnement (No de commande 013-0), Fr. 63.–

Dans le cadre d'une enquête pilote, l'OFS a relevé les dépenses d'environnement qui ont été engagées en Suisse en 1992/93. Cette enquête, première du genre, a porté sur les dépenses et les investissements affectés en premier lieu à la protection de l'environnement.

Elle a été réalisée auprès de la Confédération, des cantons, des communes et de l'économie privée, selon une méthode uniforme et adaptée aux normes internationales. Une estimation des dépenses de l'agriculture et des ménages a également été faite à titre complémentaire.

Les données sur les dépenses environnementales constituent une composante essentielle de toute analyse des relations entre l'environnement et l'économie. Elles complètent la statistique économique en lui donnant une dimension écologique. La présente publication s'adresse aux spécialistes de l'environnement comme à un public plus vaste.